



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Année 2023-2024

### Cotisations / Inscriptions / Période d'essai

La cotisation doit être réglée le jour de l'inscription en une, trois (Juillet-Août-Septembre) ou cinq fois (Juillet-Août-Septembre-Octobre-Novembre).

Celle-ci devra être réglée **IMPERATIVEMENT** dans sa totalité fin novembre.

Elle ne pourra être remboursée qu'en cas d'accident ou de maladie de longue durée (+ de 3 mois) et uniquement sur présentation d'un certificat médical. Toute année commencée est due.

**TICKET JEUNES** : La demande est à faire auprès de la Mairie de Givors pour les jeunes Givordins de 11 à 18 ans. Un chèque de caution non encaissé de 60€ devra être déposé avec le reste de la cotisation. La date limite de dépôt des tickets jeunes auprès de l'Association sera à faire avant le mois de novembre. En cas de non retour de vos tickets jeunes à la date butoir, nous encaisserons le chèque de caution.

**Depuis le décret du 2 mars 2022, le certificat médical n'est plus nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive. Pour les mineurs** : Le responsable légal du mineur doit remplir un questionnaire de santé. En fonction des réponses obtenues, il sera demandé ou non à la famille de fournir un certificat médical.

### Horaires des cours / Absences

Il est demandé aux adhérents de respecter les horaires et l'assiduité aux cours.

Toute absence devra être justifiée par les parents (par téléphone ou courrier).

Les absences et retards répétés ne seront pas tolérés et donneront lieu à l'exclusion des cours.

### Tenue vestimentaire

Le professeur exige pour ses élèves une tenue appropriée (les tenues de ville comme jean et baskets sont interdits).

Il est impératif de se munir d'un équipement de jazz (Chaussures ou chausson de jazz et caleçon ou short).

Les bijoux et chewing-gums sont strictement interdits.

Le professeur pourra refuser un élève qui n'aura pas sa tenue en début de cours.

### Sécurité

Seuls les adhérents régulièrement inscrits ont le droit d'assister au cours.

Aucune autre personne n'est autorisée à rester dans la salle pendant le cours.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant, notre responsabilité ne pourra être engagée que durant l'horaire du cours.

Nous dégageons notre responsabilité quant aux enfants quittant seuls la salle de danse.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.

### Annexe : Gala de fin d'année

Les dates de gala vous sont communiquées en septembre et confirmées par courrier ou par email.

Nous demandons aux adhérents, dès qu'ils ont connaissance de celles-ci, de confirmer au professeur leur présence ce jour là.

La danse est un plaisir individuel, mais la chorégraphie présentée le jour du gala est un travail collectif.

Sonya et Laurie se réservent le droit d'accepter ou non qu'un adhérent présente la chorégraphie apprise tout au long de l'année en fonction de son assiduité aux cours. Aussi, aucune absence injustifiée le jour du gala ne sera tolérée par les professeurs.

## LES PROFESSEURS : SONYA ET LAURIE

### ASSOCIATION DE DANSE L'AVANT-SCÈNE

Palais des sports Salvador Allende - Salle Polyvalente  
Rue Auguste Delaune  
69700 GIVORS

<https://associationlavants.wixsite.com/site>

 LAvantSceneGivors

 lavant.scene69

 associationlavantscene@gmail.com

 Sonya : 06 33 02 44 01 / Laurie : 06 63 94 34 66